



RETURN BID TO/ RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Canada Border Services Agency (CBSA)
Bid Receiving Unit (BRU)
333 North River Road, Tower A
Mailroom, Main floor
Ottawa, Ontario K1A 0L8
343-291-6384

The BRU is open from Monday to Friday inclusively, between the hours of 07:30 to 15:30, excluding Statutory Holidays. We invite Bidders to send an email to confirm their bid submission at CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
Module de réception des soumissions (MRS)
333 Chemin North River, Tour A
Salle du courrier, Rez-de-chaussée
Ottawa, Ontario K1A 0L8
343-291-6384

La Réception des soumissions est ouverte du lundi au vendredi inclusivement, entre les heures de 7h30 à 15h30, à l'exclusion des jours fériés. Nous invitons les soumissionnaires à envoyer un courriel pour confirmer le dépôt de leur soumission à CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca.

**Request for Standing Offer
Demande d'offres à commandes**

Proposal to: Canada Border Services Agency (CBSA)
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT –
LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

Issuing Office - Bureau de distribution

CBSA / ASFC
355 Ch. North River Road, 17th Floor - 17^{ème} étage
Ottawa ON K1A 0L8

Title – Sujet: Services de transport	
Solicitation No. – N° de l'invitation 1000342215 Modification 1	Date: Le 6 mars, 2019

Solicitation Closes – L'invitation prend fin	Time Zone – Fuseau horaire
At /à: 2:00 p.m. (hours/heures)	<input type="checkbox"/> EST (Eastern Standard Time)/ HNE (heure normale de l'Est)
On/le : 15 Mars 2019	<input checked="" type="checkbox"/> EDT (Eastern Daylight Saving Time)/HAE (heure avancée de l'Est)

F.O.B. – F.A.B.
Plant-Usine: Destination: Other – Autre:

Address Enquiries to – Adresser toutes questions à:

All communications related to this solicitation must be sent to:

EMAIL: CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca

Attn: NANCY CLEROUX

Telephone No. - No de téléphone: 343-291-5727	FAX No. - No de télécopieur : N/A
--	--------------------------------------

Destination - of Goods and or Services:
Destination - des biens et ou services :
Canada Border Services Agency (CBSA) –
Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Instructions: See Herein – Voir aux présentes

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
See herein – voir aux présentes	
Vendor/Firm Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. - No de téléphone:	FAX No. - No de télécopieur :

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du
fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



Modification 1

Cette modification 001 est émise pour prolonger la date de clôture de l'invitation au **15 mars 2019**, Modifier le barème de prix et l'énoncer des travaux. Cette modification entre en vigueur immédiatement et fera partie des documents contractuels.

1- La modification de la DDP est adressée à:

- modifier et réviser les détails dans le barème de prix;
- Ajouter des informations dans l'énoncer des Travaux
- prolonger la date de clôture de l'invitation au 15 mars, 2019

Supprimer et remplacer par;

PIÈCE JOINTE 2 de la PARTIE 4 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES BARÈME DE PRIX

Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme tout compris pour tous les travaux à exécuter, y compris tous les véhicules, les chauffeurs, l'entretien des véhicules, le carburant et toutes autres dépenses pouvant être engagées pendant la période du contrat et les périodes d'option. Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens. Les taxes applicables sont exclues.

Les données volumétriques comprises dans les tableaux ci-dessous, sont fournies uniquement à des fins de détermination du prix évalué de la soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle.

Note aux soumissionnaires: services supplémentaires, cette section ne sera pas assujettie à l'évaluation.

A-PERIODE INITIAL (période de 24 mois)

1. Du Collège Rigaud à l'aéroport Pierre Elliott-Trudeau (Dorval)

Type de navette	N. estimer de voyages par années	Prix par voyage	Prix total par voyage
1 to 3 passagers (s)	5		
4 to 10 passagers (s)	20		
11 to 25 passagers (s)	20		
26 + passagers (s)	20		
Prix total évalué			

2. De l'aéroport Pierre Elliott-Trudeau (Dorval) au Collège Rigaud

Type de navette	N. estimer de voyages par années	Prix par voyage	Prix total par voyage
1 to 3 passagers (s)	5		
4 to 10 passagers (s)	20		
11 to 25 passagers (s)	20		
26 + passagers (s)	20		
Prix total évalué			



SERVICE ADDITIONNEL

3. Tous les autres lieux, tels que la région de la capitale nationale (Ottawa / Hull), des bureaux à Montréal ou à Dorval, des hôtels dans les environs, etc.

Type de navette	Prix par km
1 to 3 passagers (s)	
4 to 10 passagers (s)	
11 to 25 passagers (s)	
26 + passagers (s)	

4. Pour l'aller-retour (si le conducteur désigné doit attendre; s'il doit attendre plus d'une heure, le taux horaire commence à l'arrivée au lieu désigné (si le délai d'attente est inférieur à une heure, l'ASFC ne payer un supplément):

Type de navette	Prix par voyage
1 to 3 passagers (s)	
4 to 10 passagers (s)	
11 to 25 passagers (s)	
26 + passagers (s)	

5. Autres services

Description	Prix par service
L'accompagnateur au besoin	\$ _____/heure
Temps d'attente	\$ _____/heure
Frais d'annulation, si moins de 24 heures d'avis	\$

B-PERIODE D'OPTIONS 1 (période de 24 mois)

1. Du Collège Rigaud à l'aéroport Pierre Elliott-Trudeau (Dorval)

Type de navette	N. estimer de voyages par années	Prix par voyage	Prix total par voyage
1 to 3 passagers (s)	5		
4 to 10 passagers (s)	20		
11 to 25 passagers (s)	20		
26 + passagers (s)	20		
Prix total évalué			

2. De l'aéroport Pierre Elliott-Trudeau (Dorval) au Collège Rigaud

Type de navette	N. estimer de	Prix par voyage	Prix total par voyage
-----------------	---------------	-----------------	-----------------------



	voyages par années		
1 to 3 passagers (s)	5		
4 to 10 passagers (s)	20		
11 to 25 passagers (s)	20		
26 + passagers (s)	20		
Prix total évalué			

SERVICE ADDITIONNEL

3. Tous les autres lieux, tels que la région de la capitale nationale (Ottawa / Hull), des bureaux à Montréal ou à Dorval, des hôtels dans les environs, etc.

Type de navette	Prix par km
1 to 3 passagers (s)	
4 to 10 passagers (s)	
11 to 25 passagers (s)	
26 + passagers (s)	

4. Pour l'aller-retour (si le conducteur désigné doit attendre; s'il doit attendre plus d'une heure, le taux horaire commence à l'arrivée au lieu désigné (si le délai d'attente est inférieur à une heure, l'ASFC ne payer un supplément):

Type de navette	Prix par voyage
1 to 3 passagers (s)	
4 to 10 passagers (s)	
11 to 25 passagers (s)	
26 + passagers (s)	

5. Autres services

Description	Prix par service
L'accompagnateur au besoin	\$ _____/heure
Temps d'attente	\$ _____/heure
Frais d'annulation, si moins de 24 heures d'avis	\$ _____

C-PERIODE D'OPTIONS 2 (période de 12 mois)

1. Du Collège Rigaud à l'aéroport Pierre Elliott-Trudeau (Dorval)

Type de navette	N. estimer de voyages par années	Prix par voyage	Prix total par voyage
1 to 3 passagers (s)	5		
4 to 10 passagers (s)	20		
11 to 25 passagers (s)	20		
26 + passagers (s)	20		
Prix total évalué			

2. De l'aéroport Pierre Elliott-Trudeau (Dorval) au Collège Rigaud

Type de navette	N. estimer de voyages par années	Prix par voyage	Prix total par voyage



1 to 3 passagers (s)	5		
4 to 10 passagers (s)	20		
11 to 25 passagers (s)	20		
26 + passagers (s)	20		
			Prix total évalué

SERVICE ADDITIONNEL

3. Tous les autres lieux, tels que la région de la capitale nationale (Ottawa / Hull), des bureaux à Montréal ou à Dorval, des hôtels dans les environs, etc.

Type de navette	Prix par km
1 to 3 passagers (s)	
4 to 10 passagers (s)	
11 to 25 passagers (s)	
26 + passagers (s)	

4. Pour l'aller-retour (si le conducteur désigné doit attendre; s'il doit attendre plus d'une heure, le taux horaire commence à l'arrivée au lieu désigné (si le délai d'attente est inférieur à une heure, l'ASFC ne payer un supplément):

Type de navette	Prix par voyage
1 to 3 passagers (s)	
4 to 10 passagers (s)	
11 to 25 passagers (s)	
26 + passagers (s)	

5. Autres services

Description	Prix par service
L'accompagnateur au besoin	\$ _____/heure
Temps d'attente	\$ _____/heure
Frais d'annulation, si moins de 24 heures d'avis	\$

Coût total estimé (Somme de la période initiale + Option 1 + Option 2) =	\$ _____, GST/HST extra
---	-------------------------



Supprimer et remplacer par;

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Objectif

Le Collège de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) souhaite retenir les services de transport de l'Aéroport International Pierre-Elliott Trudeau vers Rigaud et de Rigaud à l'Aéroport ainsi que d'autres types de voyage dans les provinces de Québec et de l'Ontario.

Collège de l'ASFC offre un programme de formation aux nouveaux agents des services frontaliers du Canada. Même si son rôle premier est d'offrir ses services aux employés de l'ASFC, le Collège offre également ses installations à d'autres organismes fédéraux. Le Collège de l'ASFC est situé au 475 chemin Grande Ligne, Rigaud, Québec à 50 kilomètres de Montréal et à 150 km d'Ottawa.

Description du besoin

L'ASFC prévoit environ 75 voyages entre Dorval et Rigaud et autres endroits annuellement. Le nombre estimé de voyages peut fluctuer à la hausse ou à la baisse selon les besoins opérationnels.

Livrables

L'entrepreneur devra fournir le service de transport dans un délai de 12 heures pour les voyages suivants :

Les voyages normalement demandés :

- Du Collège de l'ASFC à l'Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau à Dorval
- De l'Aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau à Dorval au Collège de l'ASFC (ces voyages ont lieu surtout le dimanche ou durant les jours fériés)

Tous les autres lieux susceptibles de faire appel à des services de transport à partir de différents sites d'embarquements.

Exemple :

- Aéroport (cargo), port d'entrée et certains édifices fédéraux dans les provinces du Québec et de l'Ontario (ex. Lacolle, Aéroport d'Ottawa, Port d'entrée de Prescott)
- Certains hôtels dans les provinces de Québec et de l'Ontario (ex. Vaudreuil, Valleyfield, Hawkesbury)

Note : Dans certains cas, il pourrait s'agir de voyages aller-retour, selon les horaires prédéterminés et effectués la même journée, c'est-à-dire que le chauffeur doit attendre.

1. Conditions relatives aux véhicules

- a) Tous les véhicules utilisés (autobus scolaire et minibus) doivent être au moins des modèles de l'année 2015.
- b) Deux (2) véhicules au minimum pour pouvoir accueillir jusqu'à 48 passagers.
- c) Tous les véhicules fournis doivent être munis d'une trousse de premiers soins, une trousse d'urgence, d'une radio mobile et/ou cellulaire en cas de panne ou d'accident.
- d) Sur demande, au moins un (1) véhicule doit être adapté aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. (ex. Personne en fauteuil roulant).
- e) Tous les véhicules utilisés dans le cadre du contrat doivent être munis d'un compartiment à bagages.
- f) Une enseigne d'environ 24 pouces en largeur et 12 pouces en hauteur portant l'inscription ; COLLEGE ASFC/CBSA, doit être fournie par l'entrepreneur et doit être visible au moment de l'embarquement des passagers. L'entrepreneur devra fournir une photographie de la pancarte pour son approbation par l'ASFC au début du contrat.



- g) Tous les véhicules doivent toujours être propres, à l'intérieur et à l'extérieur.
- h) Tous les véhicules doivent être maintenus dans un état de fonctionnement sécuritaire, conformément aux règlements provinciaux (Québec et Ontario) et conformément à la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles* du Canada.

2. Exigences concernant les chauffeurs

- a) L'entrepreneur doit fournir des chauffeurs et des *chauffeurs remplaçants* détenant les permis de transport par autobus exigés et en vigueur dans la province du Québec et/ou de l'Ontario. Cette preuve, pour chaque chauffeur, devra être fournie par l'entrepreneur retenu et ce, avant l'attribution du contrat.
- b) L'ASFC se réserve le droit de demander un remplacement pour tout chauffeur proposé ou fourni par l'entrepreneur. L'ASFC se réserve également le droit d'approuver, selon les critères obligatoires, la candidature d'un nouveau chauffeur avant que la personne soit en fonction et cela après l'avis reçu par l'entrepreneur. Toute demande de remplacement doit être effectuée dans les cinq jours ouvrables avant un voyage.
- c) L'entrepreneur doit fournir d'autres chauffeurs et/ou autobus, conformément aux échéanciers suivants :
 - dans les quinze premières minutes pour la situation de : non-présentation du chauffeur de l'entrepreneur à l'endroit prévu
 - dans l'heure (60 minutes) suivante pour les situations où le chauffeur est incapable de terminer la route pour une raison quelconque par exemple: panne, accident, problème de santé.
- d) Exigences linguistiques : les chauffeurs doivent avoir une connaissance des deux langues officielles, soit le français et l'anglais, leur permettant d'avoir des communications limitées dans des situations simples.
- e) Les chauffeurs et/ou les accompagnateurs doivent porter l'uniforme de leur employeur.
- f) Les chauffeurs et/ou les accompagnateurs doivent en tout temps porter visiblement un symbole identifiant l'entreprise.

3. Responsabilités de l'entrepreneur

- a) Afin que l'ASFC puisse soumettre leurs demandes de service de navette, l'entrepreneur doit fournir le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une personne contact et son remplaçant, à l'émission du contrat.
- b) L'entrepreneur doit également fournir un numéro de téléphone pour toutes urgences 7/7 et 24/24.
- c) L'entrepreneur devra fournir un accompagnateur à la demande de l'ASFC pour les arrivées à l'Aéroport afin de rassembler les gens à l'aide d'une liste de passager fournie par l'ASFC et il doit les diriger vers l'autobus. L'accompagnateur sera le point contact avec le chauffeur.
- d) Advenant que l'ASFC ne demande pas d'accompagnateur, la liste des passagers devra être remise au chauffeur afin qu'il prenne les présences et s'assure de ne pas oublier personne.
- e) L'entrepreneur devra fournir une affiche d'environ 24 pouces en largeur et 12 pouces indiquant COLLEGE ASFC/CBSA. L'entrepreneur devra fournir une photographie et/ou un échantillon de l'affiche pour son approbation par l'ASFC au début du contrat.
- f) L'entrepreneur devra soumettre un prix (soumission) avec l'itinéraire de voyage par courriel à la demande de l'ASFC pour les voyages spéciaux (autres lieux).



- g) L'entrepreneur doit assumer tous les frais liés à l'usage du véhicule, y compris mais ne se limitant pas à l'essence, l'huile, les assurances, les réparations aux véhicules, le stationnement et les billets pour infraction aux règlements de la circulation.
- h) L'entrepreneur doit remplacer tout véhicule qui n'est plus en service pour quelque raison que ce soit et respecter les mêmes conditions.
- i) L'entrepreneur doit être en mesure d'ajouter d'autres véhicules et des chauffeurs sur demande, à 12 heures d'avis.
- j) L'entrepreneur doit respecter les sites d'embarquement des passagers tel qu'exigé par le responsable du projet.
- k) En cas de besoins spéciaux (ex. évacuation) l'entrepreneur doit être en mesure de fournir des véhicules additionnels à l'intérieur de 2 heures d'avis.

Responsabilité de l'ASFC

- a) Le responsable du projet demandera les services par téléphone ou par courriel en précisant combien de passagers seront à bord du véhicule et à quel endroit. S'il s'agit d'un voyage aller-retour, l'entrepreneur sera informé de l'horaire.
- b) L'ASFC soumettra toutes modifications (changement d'heure, d'adresse ou d'annulation) par courriel avec un préavis de 2 heures.
- c) Les frais d'aéroport seront remboursés à l'entrepreneur par l'ASFC avec une pièce justificative telle qu'une copie de facture.
- d) L'ASFC fournira la liste des passagers selon ses besoins.